

<p>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE POLYNÉSIE FRANÇAISE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>		<p>LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ DES ILES SOUS-LE-VENT</p>
--	---	---

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE
N° 61/23 du 21 août 2023
Modifiant la délibération n° 69/22 du 29 août 2022 approuvant l'opération « 3^{ème} tranche de la 5^{ème} phase de bétonnage des servitudes », son dossier technique et son plan de financement.

<p>Convocation N° 230/23 du 14 août 2023</p>	L'an deux mille vingt et trois, le 21 du mois d'août, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à												
<p>Date d'affichage de la convocation 14 août 2023</p>	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
<p>Date d'affichage de la délibération 26 AOÛT 2023</p>	3. M. ROOPINIA Myron, Tu		X	Donne procuration à Mme GODFREY Marie-Louise, 5 ^{ème} adjointe au Maire												
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane	X														
<p>Nombres de conseillers : 27</p>	5. M. LACHAUX Gérald	X														
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>En exercice</td><td style="text-align: center;">27</td></tr> <tr><td>Quorum</td><td style="text-align: center;">14</td></tr> <tr><td>Présents</td><td style="text-align: center;">17</td></tr> <tr><td>Absents</td><td style="text-align: center;">10</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td style="text-align: center;">8</td></tr> <tr><td>Votant</td><td style="text-align: center;">25</td></tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	17	Absents	10	Représentés	8	Votant	25	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva	X		
En exercice	27															
Quorum	14															
Présents	17															
Absents	10															
Représentés	8															
Votant	25															
	7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre	X														
	8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X														
	9. M. SMITH James, Maui		X	Donne procuration à M. HIRO Toni, 6 ^{ème} adjoint au Maire												
<p>Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) Mme TEPU Naïva, conseillère municipale</p>	10. Mme. HAOTAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia		X	Donne procuration à Mme MANEA Jeannette, 1 ^{ère} adjointe au Maire												
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X	Donne procuration à Mme RUA Liliane, 3 ^{ème} adjointe au Maire												
	12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	X														
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X														

Délibération municipale n° 61/23 du 21 août 2023

Modifiant la délibération n° 69/22 du 29 août 2022 approuvant l'opération « 3^{ème} tranche de la 5^{ème} phase de bétonnage des servitudes », son dossier technique et son plan de financement.

	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermína, Française	X		
	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	Donne procuration à M. LACHAUX Gérald, 4 ^{ème} adjoint au Maire
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai		X	
Sens du vote : <input checked="" type="checkbox"/> Unanimité Adoption 25 Rejet 0 Majorité Nombre voix « Pour » Nombre voix « Contre » Nombre voix « Abstention »	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette	X		
	18. M. BECQUET Patrick	X		
	19. M. SMITH Tilly		X	
	20. M. EBB Moïse		X	Donne procuration à M. RUAMUTU Iapheta, conseiller municipal de Opoa
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina		X	Donne procuration à M. TEFAAITE Daniela, 8 ^{ème} adjoint au Maire
	22. M. TEFAAITE Daniela	X		
	23. Mme. MARAHITI Ariana	X		
	24. M. RUAMUTU Iapheta	X		
	25. M. TEFAAITE Etienne		X	Donne procuration à Mme TUHEIAVA Odette, conseillère municipale de Avera
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
	27. M. BUTSCHER Roland	X		

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération n° 69/22 du 29 août 2022 approuvant l'opération « 3^{ème} tranche de la 5^{ème} phase de bétonnage des servitudes », son dossier technique et son plan de financement ;

- Vu** le courrier n°4223/PR du 15 juin 2023 informant la commune de l'instruction défavorable des dossiers de demande de financement déposés à la Délégation pour le développement des communes (DDC) à la session d'août 2022 ;
- Vu** le devis de la commune en date du 16/08/2023 ;
- Vu** le dossier technique actualisé ;
- Ouï** l'exposé du Maire.

Considérant l'avis défavorable de la Délégation pour le développement des communes (DDC) en ce qui concerne la demande de financement de la commune déposée en août 2022.

Considérant la nécessité de modifier le dossier afin de répondre aux critères d'éligibilité de la DDC.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 21 août 2023,

ADOPTE

Article 1^{er} : Les dispositions fixées à l'article 3 de la délibération n°69/22 du 29 août 2022 approuvant l'opération « 3^{ème} tranche de la 5^{ème} phase de bétonnage des servitudes », son dossier technique et son plan de financement, sont modifiées comme suit :

Au lieu de lire :

OPERATION	INTERVENANT	TAUX PARTICIPATION	TOTAL TTC
3 ^{ème} tranche de la 5 ^{ème} phase de bétonnage des servitudes	Pays (D.D.C.)	50%	20 289 462 F CFP
	Commune	50%	20 289 462 F CFP
	Total général	100%	40 578 924 F CFP

Lire :

OPERATION	INTERVENANT	TAUX PARTICIPATION	TOTAL TTC
3 ^{ème} tranche de la 5 ^{ème} phase de bétonnage des servitudes	Pays (D.D.C.)	50%	13 451 018 F CFP
	Commune	50%	13 451 018 F CFP
	Total général	100%	26 902 036 F CFP

Délibération municipale n° 61/23 du 21 août 2023

Modifiant la délibération n° 69/22 du 29 août 2022 approuvant l'opération « 3^{ème} tranche de la 5^{ème} phase de bétonnage des servitudes », son dossier technique et son plan de financement.

Article 2 : Le reste demeure inchangé.

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérécourts citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Maire et le Trésorier des îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera

Fait et délibéré le 21 août 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,
sous sa responsabilité, que le présent acte
a été transmis à la Subdivision administrative
des îles Sous-le-Vent

le 26 AOÛT 2023
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le 26 AOÛT 2023



Le Maire